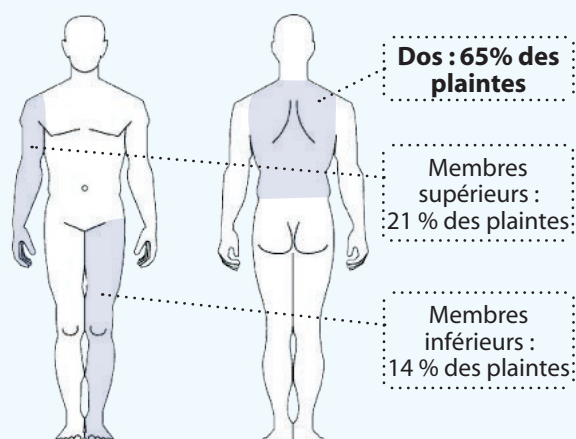


**69% des salariés des garages automobiles se plaignent de douleurs¹.
Si comme-eux, vous avez des douleurs (dos, épaule, coude, main, ...) sur le lieu de travail ou après votre travail alors il s'agit peut-être d'une pathologie en lien avec votre travail.**

DÉFINITION

Les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) regroupent de nombreuses pathologies qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs. Parmi les pathologies les plus connues, on trouve les tendinites, les canaux carpiens et les lombalgies. En constante augmentation, les TMS sont présents dans tous les secteurs d'activité et correspondent à la maladie professionnelle la plus répandue en France.



¹ Selon l'enquête réalisée par les médecins du travail de l'AIPALS en 2008

LES ENJEUX

La prévention des TMS et des risques professionnels

Pour l'entreprise

Il s'agit notamment de maintenir et d'améliorer sa performance en préservant des compétences clés afin de garantir la qualité et l'expertise technique du garage.

Pour le salarié

Il s'agit de préserver sa santé, sa motivation pour travailler et de maintenir son employabilité afin de s'adapter aux évolutions du marché du travail.

- Réagir dès l'apparition des premières douleurs en sollicitant son médecin du travail et ainsi éviter une aggravation de la pathologie, source de difficultés gestuelles avec à la clé des risques d'exclusion.

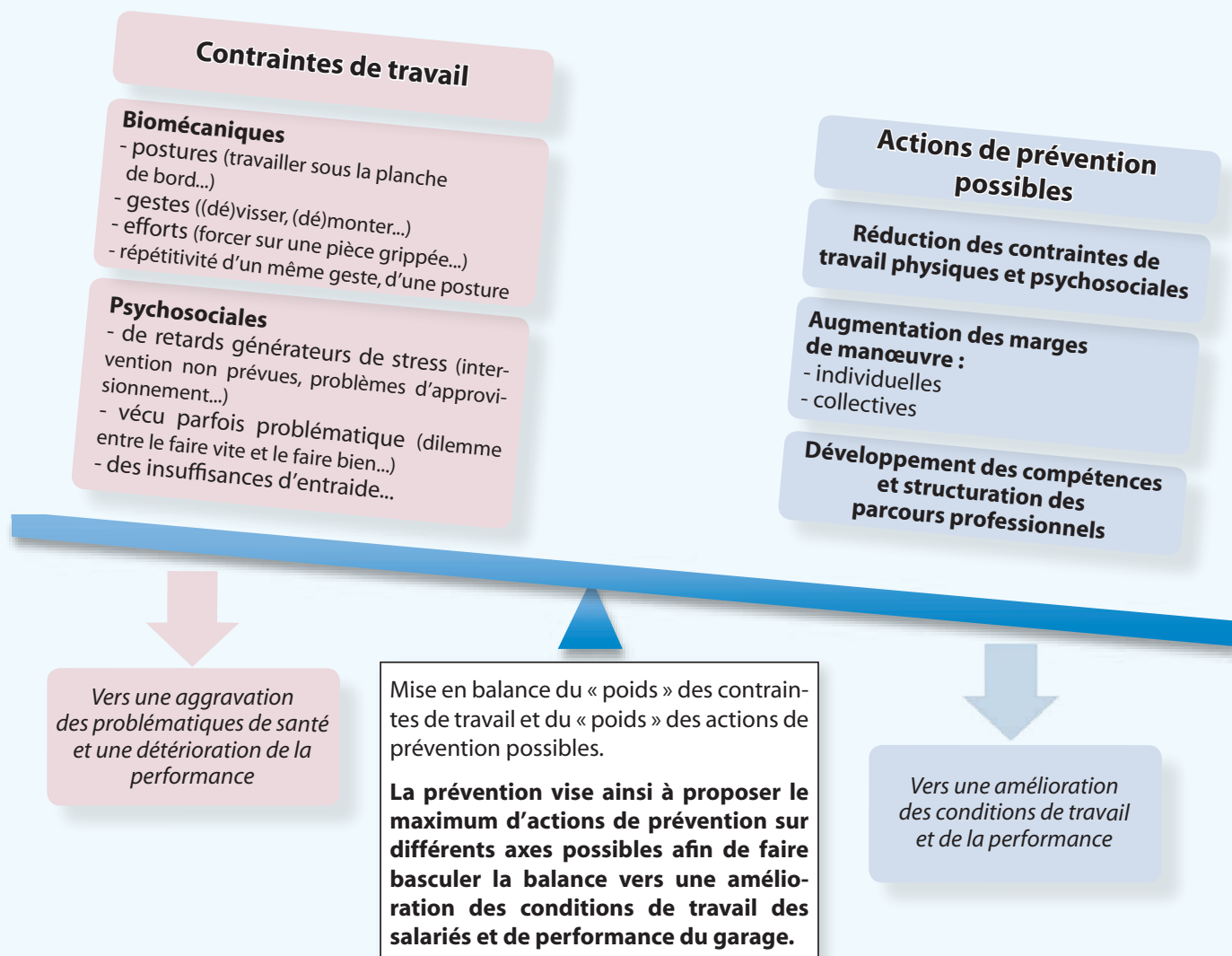
- Etre acteur de sa propre prévention.

Exemples :

Ne pas hésiter à demander des compléments de formation professionnelle,
Ne pas hésiter à demander des outils adaptés,
Proposer des améliorations au niveau de l'organisation du travail.



PRÉVENIR LES TMS POUR RÉDUIRE L'USURE PROFESSIONNELLE ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Comment faire ?

Il est important de signaler vos douleurs ou les difficultés que vous rencontrez dans le travail auprès de votre médecin du travail, de votre dirigeant ou responsable, des représentants du personnel afin que l'entreprise puisse rapidement mettre en place des actions d'amélioration des conditions de travail.

Pour aller plus loin

Le guide « Prévenir les risques liés aux TMS dans les ateliers de mécanique et de carrosserie » vise à aider les garages à mieux comprendre les facteurs de risque et à identifier des actions de prévention concrètes.

Ce guide est disponible sur le site de l'ARACT Languedoc-Roussillon (www.languedocroussillon.aract.fr) ou auprès de votre SST.

Contact :